



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0484

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion hors insertion par l'activité économique en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

*Présents* : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieu, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Conseil du 15 mars 2021****Délibération n° 2021-0484**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion hors insertion par l'activité économique en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

A travers le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e), approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a organisé son action dans ce domaine autour de 3 grands axes pour la période 2016-2020 : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

En 2021, un nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi sera élaboré dans le cadre d'une large concertation. Les orientations proposées dans ce cadre et le plan d'actions qui en découlera feront l'objet d'une nouvelle délibération devant le Conseil.

Dans cette perspective, la présente délibération a pour objet de proposer les différents financements attribués aux structures intervenant au titre des actions d'insertion hors activité économique, complémentaires à l'accompagnement individuel. En complément de l'accompagnement réalisé dans le cadre de la référence de parcours, ces actions d'insertion sont des outils mobilisables et mobilisés pour lever les freins périphériques à l'emploi, pour dynamiser les parcours et proposer des mises en situation de travail.

**I - Cadre des actions programmées pour la levée des freins et l'accompagnement vers l'emploi**

Ces actions visent à favoriser l'accès à la santé, la remobilisation, l'estime de soi, l'acquisition de compétences de base, etc., dans l'objectif d'une insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Chaque action s'inscrit dans un territoire géographique défini et prend en compte l'ensemble des ressources locales, dans le cadre des dispositifs de droit commun. Elle correspond à une étape du parcours d'insertion du bénéficiaire. Elle est mobilisée pour une durée définie à l'avance sur prescription du référent unique. L'action s'intègre dans un parcours d'insertion formalisé, dans le cadre d'un contrat d'engagements ou d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) mis en œuvre par pôle emploi.

L'action répond à des objectifs définis, identifiés par le référent en concertation avec le bénéficiaire et mis en œuvre dans un délai déterminé en accord avec le référent garant du parcours de la personne.

Les actions d'insertion ciblées ici en direction majoritairement des bénéficiaires du RSA se déclinent en 2 grandes thématiques :

- la levée des freins : ces actions s'adressent à des bénéficiaires ayant des problématiques de santé qui ont besoin d'être accompagnés dans leur démarche vers le soin et à des bénéficiaires ayant des freins sociaux, que ce soit en termes d'isolement, de contraintes familiales ou encore de maîtrise de la langue,

- l'accompagnement vers l'emploi : ces actions s'adressent à des bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ayant besoin d'accompagnements spécifiques ou d'un appui pour développer leurs opportunités d'insertion.

Conformément aux orientations et objectifs du PMI'e, et dans le but de mieux répondre aux besoins des publics, la rénovation de la programmation des actions d'insertion a été engagée à partir de 2016 et se poursuit encore afin de diversifier et d'adapter chacune des étapes de l'insertion.

Dans ce cadre, une enquête de terrain spécifiquement dédiée aux freins périphériques à l'emploi a été menée entre 2018 et 2019 auprès des personnes bénéficiaires du RSA. Les objectifs de l'enquête étaient les suivants :

- cerner finement les freins au retour à l'emploi, les recenser et les hiérarchiser en tenant compte des différents contextes territoriaux et de l'offre existante,

- repérer les besoins des bénéficiaires du RSA pour accéder à l'emploi et les mettre en miroir avec l'offre existante,

- décoder les implicites (rapport au travail, désespérance, problèmes comportementaux ou psychiques, confiance en soi ou dans l'institution, etc.) dans le cadre des étapes de parcours.

Les enseignements tirés de cette enquête ont permis de dessiner les priorités de la politique métropolitaine d'insertion pour l'année 2021, en cohérence également avec les diagnostics conduits par les coordinateurs emploi insertion (CEI) de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) sur leurs territoires respectifs. Ainsi, 3 thématiques d'action prioritaire ont été identifiées :

- l'apprentissage de la langue française,
- le soutien à la parentalité,
- l'accompagnement vers des soins en santé physique et psychique ainsi qu'en matière d'addiction.

Ces 3 thématiques permettent d'orienter les nouvelles demandes de financement vers des réponses au plus près des besoins des personnes bénéficiaires du RSA sur le territoire.

## **II - Propositions de financement pour l'année 2021**

Il est proposé de retenir 52 actions pour 2 526 bénéficiaires pour un montant total de 969 916,87 €. Ces actions bénéficient majoritairement aux allocataires du RSA, dans le cadre de la compétence de la Métropole. Par ailleurs, 4 de ces actions n'ont pas de volume de bénéficiaires pré-identifié.

Les actions soutenues se décomposent de la manière suivante :

- actions favorisant la levée des freins dans le parcours d'insertion : 38 actions pour un montant de 697 954,37 €,
- actions visant au retour à l'emploi : 14 actions pour un montant de 271 962,50 €.

L'état détaillé des financements attribués par place, par structure et par action, est présenté en annexe 1 au présent dossier.

### **1° - Les actions favorisant la levée des freins dans le parcours d'insertion**

Au regard des orientations identifiées pour cette programmation 2021, les actions proposées se déclinent autour de plusieurs grands champs d'intervention.

Tout d'abord, de nombreuses actions répondent au besoin prégnant d'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA vers la maîtrise de la langue française, à l'écrit comme à l'oral. Ainsi, une action supplémentaire a été intégrée pour permettre un accroissement de l'offre d'accompagnement en apprentissage de la langue : l'action "Ateliers sociolinguistiques : des étapes ressources" mise en place par le centre social de Caluire et Cuire. Elle vient compléter les 7 actions déjà soutenues sur ce champ.

En parallèle de ces actions, et en lien avec la stratégie de lutte contre la pauvreté, de nouvelles actions intégrant le soutien à la parentalité et la lutte contre les discriminations envers les femmes sont proposées.

C'est le cas notamment de l'action "Être actrice de son parcours", portée par le centre d'information des droits des femmes et des familles du Rhône (CIDFF 69) et dédiée prioritairement à des femmes d'origine étrangère. L'objectif de cette action est d'accompagner ces femmes à la reconnaissance de leurs compétences, à la compréhension des codes de la culture française, à la construction d'un projet professionnel mais également à lever les freins spécifiques à l'emploi qu'elles peuvent rencontrer en tant que femmes (organisation des temps de vie, séparation mère-enfant, confiance en sa capacité à reprendre un emploi, etc.).

De même, la programmation intègre :

- l'action "Insertion professionnelle et accueil petite enfance" (IPAPE) mise en œuvre par l'Union féminine civique et sociale, mêlant à la fois un travail spécifique sur la parentalité et la garde d'enfant, et un accompagnement vers l'emploi (CUFCS),

- l'ouverture d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIP'S) sur la Ville de Lyon à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2021. Cette crèche AVIP'S propose un modèle innovant de garde d'enfant, en ce que ses places sont réservées pour des personnes accompagnées par pôle emploi, d'une part, ou bénéficiaires du RSA et accompagnées dans un parcours d'insertion, d'autre part. Ainsi, il s'agit de soutenir la création d'un poste de coordinateur AVIP'S, cofinancé par la CAF et porté par l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) dont le rôle sera d'accompagner les familles pour prévenir le décrochage, de préparer les familles à la sortie du programme AVIP'S, de suivre les entrées et sorties sur les places insertion et de suivre et évaluer le parcours des bénéficiaires.

Au titre des actions nouvelles pour l'année 2021, est aussi proposée une action de remobilisation des bénéficiaires du RSA par la pratique sportive : l'association Dahlrir propose, via son programme Dahlrir insertion, d'accompagner les bénéficiaires du RSA vers la pratique d'une activité physique régulière, en travaillant tout à la fois sur la recherche de l'activité sportive appropriée et la levée des freins à cette pratique sportive au long court.

Dans la perspective d'encourager les personnes à être actrices de leur parcours d'insertion, l'action Boussole du Centre social de l'orangerie sera intégrée à la programmation avec comme objectif de favoriser le développement du pouvoir d'agir et la levée des freins à l'emploi par les bénéficiaires du RSA soucieux de reprendre la main sur leur parcours.

Enfin, l'action "Dispositif mobilité inclusive", portée par l'association Innovation et Développement et débutée en 2020, dans le cadre d'un appel à projets spécifique, est réintégrée à la programmation des actions d'insertion hors insertion par l'activité économique (IAE) et sera complétée par un financement du fonds social européen dans le courant de l'année. Cette action a pour objet de proposer un accompagnement de bénéficiaires du RSA et de publics en insertion vers la recherche de solutions de mobilité correspondant à leurs besoins, dans le cadre de leur parcours d'insertion. Elle a connu un vif succès sur sa première année de mise en œuvre, ses objectifs prévisionnels ont été dépassés avec 150 diagnostics mobilité réalisés et plus de 60 personnes intégrées dans des formations mobilité, dans un contexte pourtant compliqué. En 2021, l'action sera donc reconduite avec un objectif de 200 diagnostics mobilité et 80 personnes formées à la mobilité.

## **2° - Les actions visant au retour à l'emploi**

Le public en insertion, notamment les bénéficiaires du RSA, rencontrent de grandes difficultés à accéder à un emploi alors que de nombreuses entreprises peinent encore à recruter.

La société par actions simplifiées (SAS), les Vitaminés de l'emploi ou l'association La Cravate solidaire travaillent sur le développement de l'estime de soi nécessaire pour un retour à l'emploi réussi.

Les organisations patronales ou associatives s'engagent à construire des parcours vers l'entreprise en facilitant la découverte des métiers et les recrutements sur des métiers en tension (l'association Mode d'emploi Rhône - le Mouvement des entreprises de France (MEDEF)), la Fondation agir contre l'exclusion (FACE), l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) ou à créer des rencontres entre publics en insertion, acteurs de l'insertion et entreprises (Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône). Le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ AMS) porte une étude de faisabilité pour la création d'un Groupement d'employeurs permettant de sécuriser les parcours professionnels des publics, notamment en insertion, dans les métiers de l'autonomie et du grand âge.

En structurant des parcours inclusifs et en sensibilisant le public en insertion sur la filière du numérique, un accompagnement adapté avec objectif pour l'emploi (OPE) et des préformations avec la SAS Simplon doivent faciliter l'accès à l'emploi dans le numérique.

Enfin, dans un contexte très particulier, il est proposé de soutenir l'association Nos Quartiers ont du talent (NQT) qui favorise le parrainage et le retour à l'emploi de jeunes diplômés résidant en quartier politique de la ville ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 969 916,87 € au profit de différentes structures pour la mise en œuvre des actions complémentaires mobilisées dans les parcours individuels des personnes bénéficiaires du RSA et toutes personnes en insertion (hors IAE), et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - la convention-type, pour les actions dédiées exclusivement aux personnes bénéficiaires du RSA, à signer entre la Métropole et chacune de ces structures au titre des actions complémentaires hors IAE mobilisées dans les parcours individuels des personnes bénéficiaires du RSA définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions,

c) - les conventions spécifiques pour tout public en insertion, à signer avec la SAS Les Vitaminés de l'emploi, les associations La Cravate solidaire et Mode d'emploi Rhône, la FACE Grand Lyon, l'ALLIES, OPE, Habitat et humanisme Rhône, l'UFCS pour son action IPAPE, l'association Innovation et Développement, le CIDFF69 pour son action "Etre actrice de son parcours", l'AIMR avec la Ville de Meyzieu et pôle emploi, l'association NQT, la CPME du Rhône, la SAS Simplon, le GEIQ AMS et l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) Sens et Vision, définissant, notamment, les modalités d'utilisation des subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 969 916,87 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 017 - opérations n° 0P36O5736 pour un montant de 697 954,37 € et n° 0P36O5730 pour un montant de 271 962,50 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.**